



Eléments de standardisation des plates-formes

Christophe Alviset
Atelier DMP de l'OEAP
23 novembre 2012

[Plan]

- Contexte, objectifs
- Retrait des dossiers de consultation des entreprises
- Dépôt des candidatures et des offres

[Historique]

- Choix de ne pas mettre en place une plateforme nationale unique
- Regroupements des acheteurs et émergence de plates-formes communes
- Depuis 2001, diminution du nombre d'éditeurs de plates-formes
- Résultat provisoire d'une étude européenne en cours : 330 plates-formes

[Contexte]

- Grande variété :
 - Des plates-formes, de leur personnalisation, de leur hébergement,
 - des règlements de consultation,
 - des modèles de documents
- Montée en puissance progressive de la dématérialisation
- Besoin de productivité et de sécurité

[Acquis]

- Standardisation au niveau européen et français des avis d'appel publics à concurrence
- Refonte des formulaires français non-obligatoires
- Label Dem@PE d'Edibuild
<http://www.observatoire.info/>
- Article 1 de l'arrêté du 14/12/2009 sur la dématérialisation
- Travaux en cours groupe GEM
Dématérialisation

[Arrêté du 14 décembre 2009]

- Les documents de la consultation publiés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice sur son profil d'acheteur doivent être d'accès libre, direct et complet.
- Lorsque les documents de la consultation sont publiés sur le profil d'acheteur, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice précise l'adresse de téléchargement de ces documents dans l'avis d'appel public à la concurrence, s'il en publie un.
- Les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

[Cadrage général]

- Le besoin d'efficacité renvoie à la standardisation de certains éléments de l'interface utilisateur
- La standardisation doit permettre aux plates-formes d'innover et de se distinguer
- La standardisation ne doit pas entraîner de surcoût important d'adaptation des plates-formes
- Les éléments standardisés doivent figurer en haut et à gauche pour être accessibles dans tout écran

[Retrait des DCE]

- Objectif d'élargissement de l'accès aux marchés publics, notamment aux PME
- L'accès aux portails d'acheteur et aux avis d'appels publics à concurrence ne suffisent pas; il faut parfois prendre connaissance du dossier de consultation des entreprises
- Hypothèse de disposer d'un lien direct vers la consultation (dans l'avis ou l'alerte)

[Retrait du DCE : propositions]

- Si la procédure concerne de 2 à 10 lots, la liste des lots apparaît sur le même écran
- A droite de l'intitulé de la consultation/du lot, le premier bouton doit donner accès au téléchargement du dossier de consultation des entreprises/des documents spécifiques au lot
- La taille du dossier est affichée après l'intitulé de la consultation/du lot
- Le téléchargement du dossier de consultation des entreprises ne nécessite qu'un seul écran.
- La première fonctionnalité est le téléchargement anonyme.

[Retrait du DCE : propositions]

- Le téléchargement anonyme nécessite de cocher une case d'acceptation des conséquences (pas d'information automatique d'un éventuel changement) et des conditions générales de fonctionnement de la plateforme
- Le premier bouton suivant cette case doit donner accès au téléchargement de la totalité du dossier (en tenant compte du caractère ouvert ou restreint de la procédure en question) resp. des documents spécifiques au lot sélectionné
- D'autres fonctionnalités peuvent être disponibles dans le reste de l'écran.

[Retrait du DCE : résultats]

- Le téléchargement anonyme en 3 clics:
 - Accès au téléchargement du DCE/ des documents spécifiques au lot
 - Case à cocher
 - Téléchargement du DCE/des documents spécifiques au lot sélectionné

[Dépôt des plis]

- Le dépôt des plis (candidatures, offres) est le moment le plus sensible
- Le dépôt des plis doit pouvoir être anonyme
- Les utilisateurs réguliers des plates-formes ne sont pas des utilisateurs réguliers de chaque plate-forme
- Les utilisateurs réguliers préparent leur soumission en dehors de la plate-forme
- Ils signent les documents qui doivent l'être avant la soumission des plis

[Dépôt des plis : propositions]

- A droite de l'intitulé de la consultation, le second bouton doit donner accès au dépôt des plis
- Le dépôt des plis ne nécessite qu'un seul écran
- La première fonctionnalité est le dépôt express anonyme

[Dépôt des plis : propositions]

- Le dépôt express anonyme nécessite de cocher une case d'acceptation des conditions générales de fonctionnement de la plate-forme
- En fonction de la consultation, l'écran propose le dépôt des candidatures, des offres ou des candidatures et des offres
- L'utilisateur choisit sur son espace de stockage le fichier compressé contenant la candidature resp. l'offre
- Il soumet le(s) pli(s)
- D'autres fonctionnalités peuvent être disponibles dans le reste de l'écran.

[Dépôt des plis : résultats]

- Le dépôt des plis se fait en 4 ou 5 clics:
 - Accès au dépôt des plis
 - Case à cocher
 - Choix du fichier contenant la candidature resp. l'offre
 - Soumission



Questions ? Commentaires ?